

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière de la Ville de New Richmond

Avis public est par le présent donné par la soussignée, greffière, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de **New Richmond** sera, en **2023**, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- * être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à la **MRC de Bonaventure, au 51, rue Notre-Dame, C.P. 310, New Carlisle (Qc) G0C 1Z0**;
- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville de New Richmond;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 2014-07 de la MRC de Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à New Richmond
Ce 23^e jour de septembre 2022

Céline LeBlanc
Greffière